



**Convocation à l'assemblée générale  
Du samedi 6 avril 2019**

Conformément à l'article 10 des statuts, je vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association "le CETA de Savoie", qui se tiendra le :

**Samedi 6 avril 2019 de 10H00 à 12H00**

**à la Maison des associations**

**21, rue Georges Lamarque**

**73200 Albertville**

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Approbation du rapport moral et financier de l'année écoulée
- Présentation des activités
- Mise en place d'un technicien apicole pour la saison 2019
- Renouvellement par tiers des administrateurs sortants
- Questions diverses

Les personnes désireuses d'entrer dans notre Conseil d'Administration sont invitées à se faire connaître 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale par courrier

Nous vous rappelons qu'en cas d'empêchement pour assister à l'AG, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus d'un mandat. Nous vous proposons ci-après une formule de vote par procuration, vous serez ainsi représenté par le membre de votre choix.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 10 des statuts, seuls les membres à jour de la cotisation peuvent participer à l'assemblée générale.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Saint-Martin-de-Belleville

Klébert Silvestre  
Président du Ceta de Savoie